Affaire Villiers-le-Bel : non-lieu pour les policiers dans le volet “faux témoignage”

15/03/2013 à 19h18

Un non-lieu a été rendu, vendredi 15 mars, dans le volet “faux témoignage” de l’affaire de Villiers-le-Bel, dans lequel plusieurs policiers étaient mis en cause, après la mort de deux adolescents dans une collision avec une voiture de police, en 2007.

Après plusieurs mois d’instruction, la juge chargé du dossier *“a rendu une ordonnance de non-lieu”* pour les quatre fonctionnaires de police mis en cause. Cette décision tombe alors que l’un des quatre policiers impliqués dans l’accident, qui se trouvait au volant au moment du drame et qui a été renvoyé en correctionnelle pour *“homicide involontaire”*, doit être jugé les 6 et 7 juin prochain devant le tribunal correctionnel de Pontoise. (…)

Le Monde